DEPARTEMENT DU NORD Commune de SEBOURG

DELIBERATION N° 15.05/2024

-=-=-=-

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TRENTE MAI, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 23/05/2024

<u>Etaient présents</u>: Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - Mathilde POLACCI - Martine BAURIN - Christiane DENORME.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à D. Lenne François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à F. Szymczak – Guy JATIVA qui a donnée procuration à P. Place-Isabelle HUBLART qui a donné procuration à C. Durieux

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Taux de promotion Catégorie B

Le Comité Social Territorial, CST, placé auprès du CDG59, réuni le 15 mars 2024, a émis un avis favorable à la proposition de mise en place du taux maximum de promotion, catégorie B, comme indiqué ci-dessous.

Filière administrative :

Rédacteur principal 2eme classe vers rédacteur principal 1ere classe : 100/100

Rédacteur vers Rédacteur principal 2eme classe : 100/100

Adjoint Adm Principal 1ere classe - AAP1C vers Rédacteur : 100/100

Après en avoir discuté, et après vote, à l'unanimité, l'assemblée valide à son tour cette proposition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 06.06.2024 Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 03.06.2024 Numéro unique de télétransmission ID 059-215905597-20240530-240603_D1826VD-DE

Le Secrétaire, Thomas HALLUIN



Le Maire, Bruno CELLIER